



UFA SAINT-PHILIPPE

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

(Réactualisé en Juillet 2023)

Le titulaire du BP Aménagements Paysagers est un technicien du paysage spécialisé dans les travaux d'entretien et de création des parcs et jardins

Prérequis

- Être titulaire du CAPa Jardinier Paysagiste ou d'un diplôme ou titre de même niveau, ou d'un niveau supérieur, ou pouvoir justifier d'une année d'expérience professionnelle en espaces verts ou 3 ans dans tout autre domaine
- Avoir moins de 30 ans

Modalités d'accès

- Vous pouvez vous préinscrire en remplissant un formulaire disponible sur notre site web : <https://saint-philippe.apprentis-auteuil.org>
- Ou nous contacter directement : 01 46 23 62 73 – emilie.vagao@apprentis-auteuil.org
- L'entrée en formation se réalise après un entretien de motivation par le chargé de promotion des formations, par un examen du dossier (bulletins, lettre de motivation) et par un test

Délais d'accès

L'établissement établira dans un délai de 8 jours maximum après l'entretien, la confirmation de l'inscription. Cette dernière se réalisera par un envoi de mail au jeune.

Objectifs

Cette formation de niveau IV permet aux apprentis d'acquérir des connaissances techniques et les pratiques de bases tant au niveau de l'entretien, qu'au niveau des activités de création des parcs et jardins.

Capacités professionnelles visées :

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager : développer une culture professionnelle en lien avec le vivant / se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage
- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement : préparer le travail pour un chantier /coordonner le travail sur un chantier
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux : réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal / réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux.

- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux : réaliser des travaux de plantation / réaliser des travaux de végétalisation par semis
- Mettre en place des infrastructures : réaliser des murets et des escaliers / mettre en place des revêtements

Programme synthétique

- 6 Unités Capitalisables (UC) : UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager / UC2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement / UC3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux / UC4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux / UC5 : Mettre en place des infrastructures / UC6 (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale - UCARE) : Maintenance Matériel Parcs et Jardins

Méthodes mobilisées

La formation est dispensée uniquement en présentiel.

Le centre dispose d'un parc paysager de 14 ha, de 1200 m2 de serres et de tunnel, d'un atelier mécanique, d'un atelier de maçonnerie paysagère, de machines récentes (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs ...) Toutes nos salles sont équipées de moyens modernes (connexion internet, vidéoprojecteur ...). Le centre met également à disposition une salle informatique et un Fablab (imprimante 3D)

Modalités d'évaluations

- Le Brevet Professionnel Aménagements Paysagers est évalué **100% en contrôle continu**
- La formation est validée par le BP Aménagements Paysagers, diplôme du Ministère de l'agriculture de niveau IV

Suite de parcours, débouchés, passerelles

Poursuite d'études :

En BTS Aménagements Paysagers / en Certificat de Spécialisation (Constructions Paysagères / Taille et soins aux arbres ...)

Passerelle :

Réaliser un autre Bac professionnel dans le domaine agricole : Bac Pro Conduite en Productions Horticoles / Bac Pro Agroéquipement ou Bac Pro Forêt

Débouchés :

Technicien en création et en entretien des parcs et jardins, en entreprises privées ou en collectivités territoriales.

Durée

- La formation dure 2 ans, soit 805 h
- 12 semaines la première année et 11 sur la seconde année (soit une semaine de formation par mois)

Tarifs

- Aucune participation aux frais pédagogiques de la formation n'est demandée à l'apprenti
- Des frais d'hébergement, de restauration et de transports pourront être à charge de l'apprenti : nous consulter

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'information, contactez notre référent handicap : referent-handicap-ufa@apprentis-auteuil.org

Résultats de la session de formation

Session de Juin 2023 : En attente de la délibération du jury UC (mise à jour en Juillet 2023)

Ces indicateurs de résultats sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics sur le site <https://www.inserjeunes.gouv.fr/diffusion/>

Autres indicateurs de résultats :

- Taux de réponse à l'enquête : Non déterminé
- Taux de poursuite d'études : Non déterminé car pas encore de sortie de cycle BP
- Taux d'interruption en cours de formation : 42,86 % en 1^{ère} année et non déterminé en seconde année
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 47 % en 1^{ère} année et non déterminé en seconde année
- Taux d'insertion professionnelle : non déterminé car pas encore de sortie de cycle BP

Les + de la formation :

- ✓ **Classe à petit effectif**
- ✓ **Accompagnement personnalisé**
- ✓ **Soutien scolaire possible**
- ✓ **Partenariat avec de nombreuses entreprises**
- ✓ **Insertion rapide après la formation**

Contacts :

Mme Emilie Vagao – 01 46 23 62 73 – emilie.vagao@apprentis-auteuil.org